

Bourseville

Infos



Mai 2015

Edito :

Un article du Courrier Picard de mars dernier, sur Bourseville, à la suite de la réunion publique, titrait : « Les économies à réaliser n'empêchent pas les projets ». On peut dire que la journaliste a bien résumé la situation de notre commune, et c'est bien ce qui se vit actuellement :

Le vote du Budget 2015, que vous trouverez abondamment commenté dans le bulletin fait bien apparaître la nécessité pour l'équipe municipale d'intensifier et de concrétiser un programme d'économies qui a été engagé et que nous devons approfondir au cours des mois qui viennent. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous allons, conformément à notre programme, chercher à faire le maximum afin de limiter le recours à une augmentation de la fiscalité locale qui sera, malgré ces efforts, nécessaire en 2016.

Parmi les difficultés du moment, je veux également souligner la menace de la disparition d'une classe, que nous espérons encore éviter par nos efforts faits auprès des parents pour maintenir le maximum d'enfants.

Mais, comme on disait dans le titre, des projets, il y en a : une illustration concrète avec notre tentative de redonner de la vie dans le village avec un marché local, inauguré le jeudi 7 Mai .

Je remercie à l'avance les Boursevillois de répondre présents !

JM Flachet

oooooooooooooooooooo

Un marché à Bourseville ? Oui c'est possible !

*Tous les jeudis à 15 heures
Des commerçants à votre service, près de chez vous
pour « Mieux vivre à Bourseville »*

*Si nous voulons transformer l'essai,
cela dépend de chacun d'entre nous !*

Au Sommaire

<i>Finances communales : le point du Trésorier</i>	<i>page 2</i>
<i>Conseil Municipall : réunion du 30 Avril 2015</i>	<i>page 4</i>
<i>Echo des Associations</i>	<i>page 10</i>
<i>Communiqué de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie</i>	<i>page 10</i>
<i>Recyclerie du Vimeu</i>	<i>page 11</i>
<i>Etat civil</i>	<i>page 11</i>
<i>Ch'coin Picard</i>	<i>page 11</i>
<i>Les images</i>	<i>page 12</i>

Intervention du Trésorier, Mr Le Moigne

JM Flachet a remercié le Trésorier d'avoir accepté l'invitation du Conseil de venir présenter son analyse sur la situation financière, comme chaque année.

Les éléments présentés concernent la situation au 31/12/2014.

Concernant le fonctionnement :

Les recettes réelles ont baissé de 3,7 % entre 2013 et 2014, les deux grands postes de recette baissant de manière sensible : impôts locaux – 26 679 €, dotation globale de fonctionnement de l'Etat de -19 995 €

Les recettes par habitant représentent 624 € à Bourseville, contre 673 € pour la moyenne départementale des communes comparables.

Les dépenses ont augmenté de 1,9%, augmentation essentiellement due aux charges de personnel (péricolaire, retour de longue maladie)

Les charges de personnel représentent le plus gros poste, 40,43% contre 41,34% pour la moyenne départementale.

Les achats et les dépenses externes sont en baisse de 4841€ et représentent 165€ par habitant contre 178 € pour la moyenne départementale.

L'évolution de la « **Capacité d'autofinancement nette** », c'est à dire la différence entre les charges et les produits réels après remboursement des emprunts est satisfaisante puisqu'elle représente 31 233€ alors qu'elle était négative en 2013, à – 26 430 €

Concernant l'investissement :

Les dépenses d'équipement sont de 240 569 €, et l'annuité d'emprunt en capital de 58 942 €, soit 299 511 € au total, financés par 49 399 € de subvention et les excédents de l'année antérieure, découlant de l'emprunt de 300 000 € souscrit en 2013 pour financer les travaux de réseaux Grande Rue.

En matière de fiscalité, les bases sont légèrement inférieures à la moyenne départementale et les taux de Taxe d'habitation et de Foncier bâti sont dans la moyenne, ce qui limite les marges de manœuvre en matière de fiscalité.

Les produits de la CFE (*Contribution Foncière des Entreprises*) s'écroulent pour passer de 34 563 € à 6453 € du fait de la diminution des bases due au départ de l'entreprise Valentin.

L'encours de la dette (en capital, sans les intérêts ,qu'il faut rajouter) est de 1 228 160 €, soit 1633 € par habitant pour la commune, contre 424€ pour la moyenne départementale, Il représente 2,61 années de recettes de fonctionnement et 13,6 années de la capacité d'autofinancement, **ce qui représente une situation particulièrement dégradée.**

La trésorerie était de 307 420 € au 31/12/2014, ce qui représente 300 jours de charges de fonctionnement, **situation correcte.**

Les résultats 2014 sont en fonctionnement de + 92578,42€, en investissement de - 44 518,99 €, mais avec les reports de 2013, ils deviennent 191 832,94 € en fonctionnement et 200 958,60 € en investissement.

En commentaire de ces éléments, et lors des échanges avec le Conseil, Mr Le Moigne a souligné les points suivants :

- **La gestion de 2014 a été bonne** , compte tenu de la situation. Les mouvements comptables entre le fonctionnement et l'investissement ont été ajustés au mieux, et au final, la commune ressort avec une capacité d'auto-financement qui redevient positive sur cet exercice.

- **Les liaisons entre le Trésorier et l'équipe municipale sont très suivies** .

- **La situation de la commune est cependant délicate**, compte tenu de l'endettement et de la diminution des recettes, résultant de la disparition des entreprises.

- L'objectif serait de **conserver une capacité d'autofinancement** nette de 30 000 €, ce qui impliquerait de procéder à une augmentation de la fiscalité et une diminution des charges générales. A signaler une piste de recette avec la redevance d'occupation du domaine public communal, qui touche les opérateurs tels qu' Orange,GDF, ...

-bien entendu, l'objectif demeure **la réduction de l'encours de la dette**, ce qui exclue tout emprunt nouveau.

JM Flachet a fait part au Trésorier de l'orientation qui résultait des travaux d'élaboration du budget 2015 : ne pas toucher aux taux de fiscalité cette année, avant d'avoir mené à terme le travail sur les économies de fonctionnement, conformément à l'engagement pris devant les Boursevillois .

Mr Lemoigne a répondu qu'il comprenait la démarche, l'ayant évoqué notamment lors des échanges préparatoires avec M Desprez, et qu'il avait confiance dans la capacité de la commune à redresser la situation, sans cacher les difficultés.

Lors des échanges qui ont suivi, la question des prélèvements par les différents syndicats intercommunaux a été évoquée, Mr Duret rappelant en particulier l'augmentation considérable de la CFE (*Contribution foncière des entreprises*) (*rappelons que ces syndicats ont des vocations multiples, ex :écoulement des eaux de pluie, réseau eau potable, handicapés, etc... et que le prélèvement apparaît sur la colonne « syndicat de communes » dans les avis d'imposition locale.*)

Mr Le Moigne a confirmé que les syndicats intercommunaux votaient une recette et non un taux de prélèvement, et du coup, lorsque les bases d'impositions diminuent comme cela a été le cas pour

Bourseville avec le départ des entreprises Valentin et Capelle, le taux a augmenté en proportion. Sur question de Mr Richard, le trésorier a indiqué les taux qui en résultent sur les différents impôts locaux : Taxe habitation: 0,57%, Foncier bâti : 0,74% Foncier non bâti : 1,73% ,CFE : 19,70%. M Desprez a souligné le caractère néfaste de ce mécanisme vis à vis des entreprises. Nous aurons certainement à étudier comment nous pouvons pallier cela dans nos réflexions sur la fiscalité locale, tout en ayant malheureusement les contraintes dues au fait que les différents impôts locaux sont liés entre eux par des règles de la comptabilité publique et qu'une commune n'est pas totalement libre de ses choix.

JM Flachet a rappelé les difficultés concernant l'implantation d'activités dans les petites communes telles que la nôtre par rapport à l'intercommunalité. MM Dubuc et Richard ont souligné le déséquilibre qui résulte de la concentration des entreprises par rapport aux ressources fiscales en défaveur des petites communes. Mr Le Moigne confirme qu' au regard de toutes ces questions, ainsi que sur les questions de partage de compétences, les Maires devraient engager **une réflexion sur l'intercommunalité**, et être attentifs lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le « PLUI ») .

Avant de quitter la séance, le Maire a vivement remercié en son nom et au nom du Conseil le Trésorier de son intervention, de sa disponibilité et de ses conseils, que nous ne manquerons pas de solliciter dans les semaines et mois à venir.

Conseil Municipal du 30 Avril 2015

Mme Boucher, Mme Guillot, Mr Delbarre , absents excusés.

Compte rendu de la réunion du 26 Février: le compte rendu est adopté sous la précision que le chiffre de 1 300 000 euros indiqué pour le syndicat Baie de Somme 3 vallées correspond au budget total du Syndicat.

Compte administratif 2014

JM Flachet rappelle que pour le vote du compte administratif, il ne peut lui même présider la séance ni prendre part au vote , conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (*ce principe tient au fait que le Maire étant l'ordonnateur de la dépense, la loi considère qu'il ne peut en quelque sorte être juge et partie sur ses propres décisions, et ne doit donc pas participer au vote*)

Sur proposition du Maire, M Desprez est désigné comme président de séance. Ce dernier rappelle que les comptes de 2014 ont été examinés en détail, d'abord en commission finances, puis en réunion de commission finances élargie à tous les conseillers le 7 avril dernier. Les comptes détaillés ont été remis pour examen par chaque conseiller. A ce jour, aucune remarque particulière n'a été faite.

Mr Dumont présente les chiffres globaux du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement : 531 977, 67 € de recettes et 439 399, 25 € de dépenses, soit un excédent de 92 578,42 €. En ajoutant le report de 2013 de 99 254, 52 €, l'excédent à reporter sur 2015 est de 191 832, 94 €

Section d'investissement : 245 477, 59€ de recettes et 301 913, 99€ de dépenses, soit un déficit de 44518,99 €, soit, avec le report 2013 de 245477,59 €, un excédent final à reporter sur 2015 de 200 958,60 €. **Le total cumulé fonctionnement + investissement** est de 741 313, 24€ de dépenses et de 1 134 104,78 € de recettes.

M Desprez a rappelé les quelques enseignements à souligner pour cet exercice, en complément des informations données par le trésorier :

L'excédent par rapport au budget initial, s'il est en soit une bonne chose, tient à deux éléments :

-pour moitié, le fait que nous avons été prudents dans les prévisions et que nous avons limité les dépenses en matière d'entretien voirie et bâtiments notamment. Les effets des premières mesures d'économie (ex : renégociation des contrats ...) n'ont eu que peu d'impact en 2014 et commenceront à porter leur effet sur 2015.

-pour l'autre moitié, nous avons eu des recettes exceptionnelles (subvention FDE, (*Fédération Départementale d'Energie*) non budgétées sur l'exercice, ou ponctuelles (vente terrain , branchement , PVR (participation voie réseaux)

Comme l'a souligné Mr Lemoigne, **la masse salariale a continué d'augmenter**, et il faut être bien conscient que **les recettes exceptionnelles, par définition, ne se renouvellent pas**.

Sur l'endettement : d'un côté le désendettement a commencé en remboursant notre annuité sans contracter d'emprunt nouveau, en renégociant une partie de la dette, et de l'autre, il va mécaniquement augmenter en 2015 du fait de l'impact de l'emprunt de 300 000 € contracté en 2013. Enfin, concernant le report de l'excédent de 2014 sur 2015, **la vérité est de dire qu'il reste une partie de la facture** de la Grande rue de 118000 € **à régler en 2015** (nous avons déjà réglé 207 000€ en 2014) et que **l'excédent réel est inférieur** de cette somme à l'excédent comptable.

Le compte administratif est soumis au vote :

Votants :13 (Le Maire ne prend pas part au vote, Mme Roques et Mr Duret disposant chacun d'une procuration valide). **Le compte administratif est adopté, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

Compte de gestion 2014

La délibération sur le compte administratif 2014 étant achevée, la présidence de séance est reprise par Mr Flachet.

Celui-ci passe la parole à S Dumont pour la formalité de vote du compte de gestion.

Le compte de gestion 2014 correspond à la traduction du compte administratif de la commune dans les opérations comptables de la Trésorerie.

Mr Dumont indique que les vérifications ont été faites avec le trésorier et qu'il y a cohérence entre les deux comptes, compte administratif et compte de gestion.

Il est donc procédé au **vote du compte de gestion, approuvé par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

Budget 2015

Mr Dumont fait part de 2 petites rectifications techniques comptables qui ont été demandées par Mr Lemoigne par rapport au projet qui a été examiné en commission de finances élargie : le produit de la vente du terrain prévu doit être imputé directement en recette d'investissement. Par ailleurs, il convient d'intégrer une somme de 2403 € correspondant à un amortissement (centre socioculturel principalement) en recette de fonctionnement et la même somme en dépense d'investissement. Chaque conseiller modifie ses documents en conséquence, sachant qu'il s'agit d'une opération de technique comptable qui ne change rien au fond.

Avant de donner les résultats précis des résultats du budget et de passer au vote, M Desprez résume les informations qui avaient déjà été présentées et discutées en réunion de commission finance élargie le 7 Avril : **L'année 2015 est marquée par plusieurs évolutions, qui vont toutes dans le sens d'une dégradation de l'équilibre de nos comptes, à l'exception d'une seule :**

- augmentation mécanique de la **masse salariale** du fait du retour toute l'année d'un agent communal après maladie et de l'impact des activités périscolaires en année pleine : 10 000 €

-baisse des **remboursements de charge** sur les emplois aidés : 13000 €

-augmentation du **remboursement de la dette** de 27 000 € (capital, intérêts annuels, intérêts intercalaires de l'emprunt de 300 000 €)

-baisse de la **dotation générale de l'Etat** de 13 000 €

-baisse des **rentrées fiscales** sur le foncier bâti due à la démolition des bâtiments Valentin de 16 000 €.

-baisse des rentrées liées aux **taxes associées aux ventes de terrain**, même s'il reste un dernier terrain vendu sur 2015.

Le seul point positif est l'objectif de **réduction des dépenses courantes** liées aux premiers effets des renégociations de contrats, à l'effet partiel de la renégociation d'une partie des prêts, aux objectifs de réduction sur les dépenses du centre aéré, les ajustements de tarifs, etc...

Compte tenu de ces éléments, il est clair que nous présentons un budget **qui affiche un déficit**, mais **équilibré par l'utilisation des reports** excédentaires de 2014.

Lors de la commission finances élargie, la position retenue a été, malgré cette situation, de **ne pas augmenter la fiscalité en 2015**.

L'engagement pris par le Maire devant les Boursevillois était clair : Conscience que nous avons une situation difficile, du fait du poids des emprunts dans un contexte de baisse de recettes, mais engagement de faire tout ce qui était possible en matière d'économies avant de prendre une décision d'augmentation des impôts.

Ce travail a été engagé à l'instigation du Maire, et 4 groupes de travail ont été créés fin 2014 avec comme objectif de balayer toutes les dépenses et les recettes.

La synthèse de ces groupes est d'ores et déjà programmée pour le mois de Mai, et les décisions seront prises ensuite au fur et à mesure par le Conseil. JM Flachet a rappelé à tous les conseillers l'importance de ce travail, vital pour les finances de la commune.

En conclusion, M Desprez a indiqué qu'après avoir fait le total du plan d'économies, et au vu du résultat 2015, nous serons en mesure de chiffrer le complément qui sera nécessaire en matière de fiscalité pour le budget 2016. Il n'en reste pas moins que toute décision qui pourra avoir de l'effet dès 2015 sera positive, le budget étant une indication de dépense maximum et non une autorisation de dépense automatique.

L'équipe veillera, en tout état de cause, à **poursuivre une information des Boursevillois** sur ces questions au fur et à mesure de l'avancement.

M Dumont rappelle les chiffres du budget qui est soumis au vote :

En fonctionnement : total de 611 586, 94 € de dépenses (les dépenses courantes étant de 454 642,97 €, la différence étant prévue en virement à l'investissement pour équilibrer le budget. Les recettes sont naturellement du même montant, 611 586, 94 €, avec des recettes réelles de 417 351 € et un complément de 191 832,94 € provenant du report de 2014. (Une opération d'ordre comptable de 2403 € à prendre en compte pour retomber sur le chiffre total).

En investissement, le total des dépenses est de 439 042,57 €, et le même chiffre en recettes, alimentées par le report de 2014 pour 200 958,60 €. A noter que le chiffre de dépenses prévues est majoré de 200 000 € par rapport aux prévisions de dépenses réelles. Cela est nécessaire pour équilibrer le budget, mais cette somme devrait donc logiquement pouvoir être reportée en fin d'année sur l'exercice 2016.

Le total Fonctionnement + Investissement ressort à 1 050 629, 51 € en dépenses comme en recettes. Soumis au vote, **le budget 2015 est approuvé par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre**
Vote des taux d'imposition 2015

Avant de passer au vote des taux, JM Flachet donne les indications sur l'évolution des bases d'imposition entre 2014 et 2015 :

Taxe d'habitation : de 566 937 € à 581200€. Taxe Foncier bâti : de 491 260 € à 369 800 € ce qui illustre bien la chute liée à la démolition des bâtiments Valentin, Taxe Foncier non bâti de 97 468 € à 98 000€, et Contribution foncière des entreprises de 36 818 € à 33 400 €, chiffre ayant chuté très fortement en 2014.

Conformément à l'orientation prise au niveau du budget et malgré la baisse des recettes fiscales, les taux soumis au vote demeurent les mêmes qu'en 2014 :

TH : 19, 22% TFB : 14, 82% TFNB : 33, 84% CFE : 18, 02%

Le maintien des taux est adopté par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Délibération vente peupliers

Suite à l'abattage des peupliers, il a été décidé de vendre le bois. Le prix proposé de 10 € le stère est adopté à l'unanimité. Il y a au total entre 15 et 20 stères qui ont trouvé preneurs.

Tarifs A L S H (Alsh: Centre aéré)

Mme Roques fait part des réflexions du groupe de travail qu'elle anime, qui conduisent à proposer une augmentation des tarifs qui s'appliquerait dès cette année. Le tarif proposé est de passer de 15 à 20 € la semaine et 25 € pour les inscrits extérieurs. La nuit de camping serait facturée 5 euros. Il est rappelé que la Caisse d'Allocation Familiales peut, pour les bénéficiaires, verser 1,40 € par demie journée, soit 7 € par semaine. **Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

Fête foraine

Jm Flachet fait part du projet de re-localisation de la fête foraine sur son ancien emplacement. Deux éléments sont à la base de cette réflexion :

- d'une part le projet de changement de raccordement électrique du centre socio-culturel pour passer du tarif jaune au tarif bleu, afin de faire des économies sur l'abonnement et le prix des kw/h, entraînant la suppression de l'alimentation électrique qui génère un surcoût à l'année pour une utilisation sur quelques jours seulement.

- d'autre part, une discussion avec les manégiens qui y seraient favorables pour la fréquentation. Par ailleurs, le marché nécessitera une alimentation électrique, et l'idée serait d'installer un coffret permanent pris sur un poteau en aérien pour alimenter le marché de même que la fête.

M Dubuc posant la question concernant la sécurité, JM Flachet indique qu'il ne devrait pas y avoir de problème puisque la fête se déroulait là initialement et que la Préfecture sera informée.

La proposition est adoptée par 13 voix pour, 0 abstention, 1 voix contre (Mr Richard)

Divers

Délibération TAP (temps d'activité périscolaire) : le tarif horaire des enseignants en charge des activités périscolaires doit faire l'objet d'une délibération : les tarifs de 24,3 €/h pour Mme Testu et de 21,85 €/h pour Mme Ménival sont confirmés, et conformes aux taux qui sont pratiqués pour les études.

Transfert facturation éclairage public à la FDE (Fédération départementale d'énergie)

JM Flachet donne lecture d'un courrier de la FDE nous informant qu'elle allait désormais régler directement le fournisseur d'électricité, à savoir EDF, et facturer directement la commune deux fois par an, pour tout ce qui concerne l'éclairage public. Au passage, une économie d'abonnement pourrait être réalisée compte tenu d'une baisse des puissances souscrites. A la réception de ce courrier, M Desprez a contacté la FDE, qui a confirmé que cette décision était prise. Nous n'avons signé aucune convention spécifique sur ce sujet.

JM Flachet informe le Conseil qu'il prendra bientôt contact avec le Président de la FDE, ayant, hormis ce dossier, d'autres questions à traiter avec elle.

Réunion de synthèse des groupes de travail

JM Flachet souligne à nouveau l'importance de la présence de toute l'équipe municipale à la réunion du 11 Mai prochain qui sera consacrée aux économies et mesures proposées par les 4 groupes de travail dont l'animation a été confiée aux 4 adjoints en novembre 2014. Après discussion, la réunion est décalée à 19h30 afin d'assurer la présence de tout le monde.

Marché :

JM Flachet rappelle que **l'inauguration du marché est prévue le jeudi 7 Mai à 15 heures**. C'est un événement important, signe de la volonté de redonner de la vie et de l'activité au village. Il passe la parole à C Roques qui a été la cheville ouvrière de ce projet.

Mme Roques indique qu'il devrait y avoir 8 à 9 commerçants : primeur, fromager, confiserie, saurisserie, et en principe un poissonnier et même un rémouleur !

Elle a déposé des affiches dans les villages environnants, et par ailleurs, l'information est en boucle sur le site internet de la commune. En réponse à des questions sur le choix de l'horaire, (15 heures), Mme Roques indique qu'on a visé les mamans et les familles qui viennent chercher les enfants pour la sortie de l'école, les retraités étant quant à eux disponibles.

Licence café

JM Flachet informe le conseil de ses démarches pour la récupération de la licence de débit de boissons laissée vacante par la fermeture du café. Les contacts ne sont pas faciles avec l'avocat en charge du dossier, mais nous suivons cette affaire de près, sachant que la licence ne peut en tout état de cause sortir de la commune.

Appel d'offre assurances

M Desprez informe le conseil qu'il effectue actuellement une consultation, le contrat d'assurances de la commune prenant fin à la fin de l'année. En plus de notre assureur actuel, la SMACL, qui a déjà fait une proposition, les deux autres compagnies consultées sont Groupama et Mutuelles de Picardie. Les conclusions de ces consultations seront présentées au Conseil pour délibération, en principe d'ici fin juin.

Tour de table

Lors du tour de table deux points sont évoqués :

- en réponse à une question de Mr Duret, Mme Roques confirme que **le recrutement pour le centre aéré a été engagé**, chaque candidat étant reçu en entretien auquel ont participé 2 adjoints et la directrice actuelle. Au cours de l'entretien, ont été exposés l'organisation du centre, avec cette année moins d'activités extérieures et plus d'animations internes, ainsi que les conditions et tarifs précisés par le contrat.

-la question des effectifs et de la fermeture possible d'une classe :

JM Flachet a indiqué qu'à la suite de l'information selon laquelle une classe serait fermée à la rentrée pour une question d'effectifs, une démarche a été faite auprès des parents. Il y a eu des résultats limités, les parents ayant leurs propres contraintes d'organisation, mais au final, notre effectif devrait être juste au niveau de ce qui est requis. Mr Flachet reste en contact étroit avec l'inspection d'académie, et **n'exclue pas que nous ayons à nous mobiliser en fonction de l'évolution du dossier**. JD Cantrelle et F Richard ont signalé le cas de nouvelles familles rue d' Abbeville et Impasse des tilleuls dont les enfants doivent être comptabilisés dans l'effectif.

Trottoirs :

Une consigne toujours d'actualité ! Il est rappelé que les trottoirs, quand ils existent , doivent être entretenus par les riverains ! Merci !

oooooooooooooooooooooooooooo

Avis : L'équipe travaux de la commune peut être intéressée par la récupération de gravats pour le remblai des chemins. Si, à l'occasion de travaux, vous disposez de gravats, n'hésitez pas à le signaler à la Mairie. Attention, il doit s'agir de gravats de petite taille, sans feraille, susceptibles d'être utilisés directement pour du remblai.

oooooooooooooooooooooooooooo

Echo des Associations

-Le 8 Mai a lieu le Banquet annuel de la section locale des Anciens combattants. ACPG -CATM

-Méchoui de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : Dimanche 24 Mai. Pensez à vous inscrire auprès de JN Vallery ou de J Holleville !

-Jeudi 28 Mai : Le Bel Age organise un « Repas champêtre » avec, à 15 heures : animation surprise !

oooooooooooooooooooooooooooo

Et n'oubliez pas : Fête de la musique le 21 juin !

oooooooooooooooooooooooooooo

Communiqué de la Caisse primaire d'Assurance Maladie :

La caisse primaire nous demande de répercuter les informations suivantes concernant le « **compte ameli** » qui permet de réaliser des démarches via internet sans se déplacer. Il faut savoir que dans la Somme, plus de 41 % des habitants ont déjà ouvert leur compte ameli alors que nous ne sommes, d'après la Caisse d'Assurance Maladie, que 31,9% à Bourseville.

« Le compte ameli, disponible sur internet et sur smartphone, **vous permet de réaliser simplement et rapidement vos démarches en ligne avec l'Assurance Maladie.**

En vous inscrivant gratuitement sur le site ameli.fr, rubrique « accéder à mon compte », vous pouvez dès aujourd'hui :

-suivre les remboursements de soins en temps réel

-éditer une attestation de droits, parfois réclamée par des professionnels de santé, des établissements hospitaliers, des écoles ou des crèches

- éditer un relevé d'indemnités journalières dans le cadre d'un arrêt de travail
 - commander une carte européenne dans le cadre d'un séjour scolaire ou d'un voyage privé
 - déclarer la perte ou le vol de votre carte vitale
 - échanger par mail avec votre Caisse d'Assurance Maladie
 - déclarer votre changement d'adresse
- Et prochainement, à partir du compte ameli, vous pourrez également :
- déclarer la naissance d'un enfant
 - transmettre votre dossier de demande de carte vitale
 - disposer d'une information immédiate sur vos droits

oooooooooooooooooooooooooooo

Recyclerie du Vimeu

La communauté de communes nous demande de faire savoir qu'une « **recyclerie** » est ouverte 1 route de Gamaches à Béthencourt. Chacun peut y déposer tout objet réutilisable : Electroménager, meubles, outils, vaisselle, vêtements, vélos, papier peint, peintures... Après une éventuelle réparation, ces objets seront remis en vente. En recyclant les objets, l'objectif est d'éviter le gaspillage de matière première et d'énergie et de lutter contre la pollution.

Des enlèvements à domicile sont possibles : contact: tél 03 22 26 49 60
 adresse courriel : sq.recyclierieduvimeu@orange.fr

oooooooooooooooooooooooooooo

Etat Civil

naissances : PILOY Louna le 26 Mars 2015
décès : MARTEL Gérard décédé le 28 Mars 2015
VALLERY Jeanine décédée le 3 Avril 2015
BECQUET André décédé le 14 Avril 2015

oooooooooooooooooooooooooooo

Ch' coin Picard

Puisque nous sommes dans la période des budgets, un dicton Picard plein de bon sens :
 « **Economiseu eine alleumète et pi boère re un broc d'un tré** »
 « Economiser une allumette et boire un broc d'un trait... »
 Ce qui veut dire : faire des économies de bouts de chandelles sur certaines choses nécessaires alors qu'on dépense sans compter sur des choses inutiles.

A méditer par tous ceux qui gèrent des finances, les élus au premier chef !

Les Images du mois



Repas des Aînés



1ère Rando Pédestre VTT

Amis et Voisins de la Baie de Somme



Souvenir des déportés

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Bourseville Infos est réalisé par la commission
Communication :*

*JM Flachet, M Desprez, C Roques, C Delbarre,
G Holleville, F Duret, D Dubuc.*



www .mairie-bourseville .fr

IPNS